



Séance du Conseil municipal du 8 mars 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« Préavis relatif au projet de plan de site N° 30074-541 - La Branvaude »

Vu la note jointe à la présente, résumant le projet de plan de site N° 30074 – La Branvaude,

vu le projet de plan de site N° 30074-541 et son règlement,

vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat,

vu l'enquête publique No 1981 qui s'est déroulée du 3 décembre 2020 au 2 janvier 2021,

vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,

vu le courrier du département du Territoire invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan de site et son règlement,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 23 février 2021,

conformément à la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. De préavis favorablement/défavorablement le projet de plan de site N° 30074-541 et son règlement, à Versoix, version de juin 2020, modifié le 18.09.2020, et d'accepter les observations suivantes (émises lors de la procédure d'enquête publique) :
 - Retirer la mention de bâtiment maintenu à la partie Nord-Ouest du bâtiment n° 196 sis sur la parcelle 296 (bâtiment situé à l'arrière sans intérêt patrimonial).
 - Ajouter des valeurs d'enrichissement de la biodiversité sur les potentiels d'arborisation à maintenir et à renforcer, et indiquer comme arbres intéressant les allées fruitières le long de la route de Sauverny et de la Branvaude.